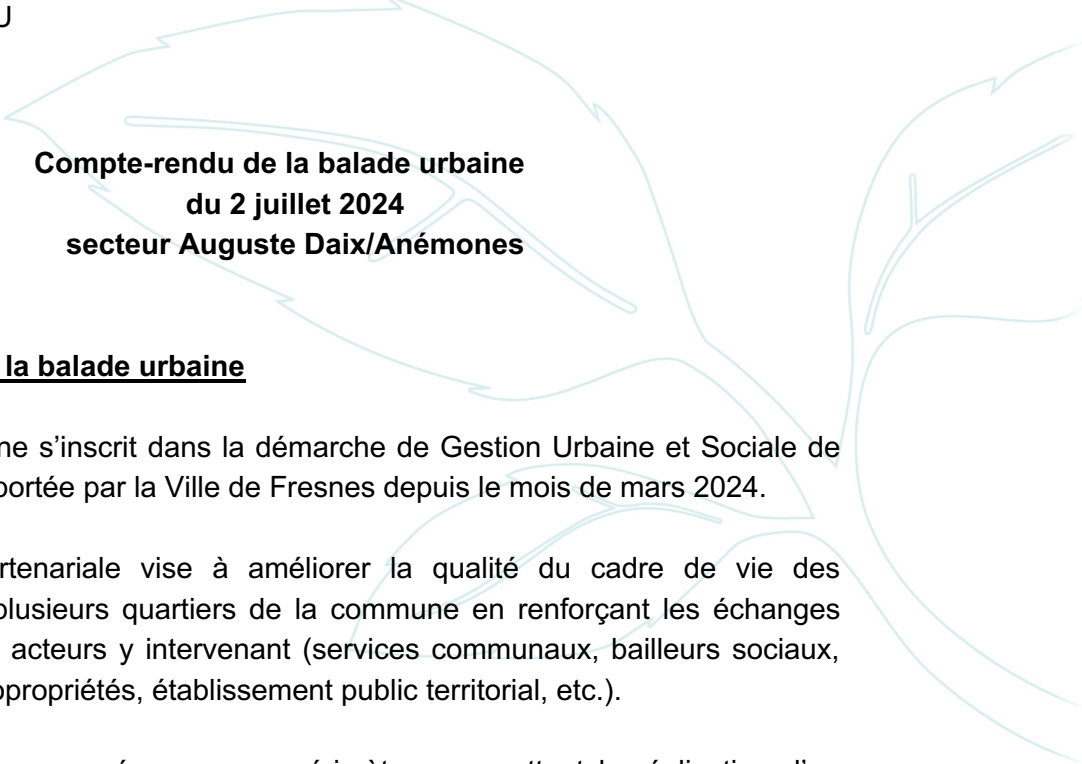


Ville de Fresnes
Département des
Services à la Population
Direction des Solidarités
Service Habitat-
Logement

Rédacteur :
Timothée MARIAU

A large, faint, light-teal graphic of a leaf with a central vein and several smaller veins branching out, serving as a background for the title.

**Compte-rendu de la balade urbaine
du 2 juillet 2024
secteur Auguste Daix/Anémones**

1. Objectif de la balade urbaine

Cette balade urbaine s'inscrit dans la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) portée par la Ville de Fresnes depuis le mois de mars 2024.

Cette initiative partenariale vise à améliorer la qualité du cadre de vie des Fresnois.es dans plusieurs quartiers de la commune en renforçant les échanges entre les différents acteurs y intervenant (services communaux, bailleurs sociaux, gestionnaires de copropriétés, établissement public territorial, etc.).

Les balades urbaines menées sur ces périmètres permettent la réalisation d'un diagnostic partagé entre habitants, bailleurs sociaux, élus et services de la commune. Les participants peuvent ainsi identifier les éléments positifs (espaces verts, aires de jeux, etc.) mais aussi les points d'amélioration (mobiliers urbains dégradés, stationnements sauvages, dépôts sauvages, etc.) au sein des quartiers concernés.

Ce travail permettra de favoriser une meilleure coordination et une plus grande réactivité des acteurs concernés à la suite des signalements reçus. La finalité de ces travaux est la construction d'un plan d'actions permettant de prévenir les difficultés rencontrées (actions de sensibilisation et de prévention, mise en place d'interventions conjointes, etc.), de résoudre les désordres et d'améliorer le cadre de vie dans chacun des quartiers de la commune.

2. Compte-rendu synthétique

a. Les signalements

Cette balade urbaine a permis la réalisation de 24 signalements dont :

- 19 sont liés à une problématique nécessitant une intervention (à court ou moyen terme) de la Ville, d'un bailleur ou de partenaires institutionnels.
- 5 sont liés à des aspects positifs du quartier :
 - il a notamment été souligné que :
 - la vie au sein de la résidence Toit et Joie est marquée par le calme et l'entraide et que les équipements destinés aux enfants permettent de faciliter les échanges entre résidents.
 - la résidence des Anémones est agréable à vivre de par son calme et sa localisation,
 - la végétalisation des espaces verts situés au croisement des rue Auguste Daix et du Boulevard Jean Jaurès est de qualité.

b. Les thématiques évoquées

Les problématiques identifiées par les participants lors de cette balade portaient sur les thématiques suivantes :

- Propreté/Dépôts sauvages/Jets par les fenêtres : 4
- Stationnement sauvage/abusif/épave : 3
- Patrimoine bâti (immeubles d'habitat collectif, maisons) : 3
- Voirie (routes, trottoirs, etc.) : 3
- Mobilier Urbain (bancs, potelets, etc.) : 2
- Espaces verts : 2
- Aire de jeux : 1
- Eclairage public : 1

c. Les acteurs concernés

Il est important de rappeler que l'ensemble des espaces communs (routes, trottoirs, parkings, espaces verts, aire de jeux, etc.) composant un quartier ne sont pas tous publics (commune, établissement public territorial, département, etc.) et peuvent être entretenus par différents acteurs privés (bailleurs sociaux, copropriétés, etc.).

Parmi les 19 signalements recensés :

- 7 concernent des espaces gérés par le bailleur social Immobilière 3F,

- 6 concernent des espaces gérés par la commune de Fresnes, l'établissement public territorial Grand Orly Seine-Bièvre ou le département du Val-de-Marne,
- 4 concernent des espaces gérés par le bailleur social Toit et Joie,
- 2 concernent des espaces gérés par le syndic de copropriété du 3 rue Auguste Daix.

3. Perspectives et conclusions

L'ensemble des signalements réalisés a fait l'objet d'une transmission aux gestionnaires compétents afin de permettre une intervention à court terme pour les désordres les plus simples (véhicules en situation de stationnement abusif ou épaves, dépôts sauvages de déchets, entretien d'espaces verts, etc.).

Les problématiques les plus complexes nécessitant des investissements plus lourds (réfection de voirie, installation ou reprise de mobilier urbain, amélioration de l'éclairage public, etc.) ou la mise en place d'actions préventives (sensibilisation concernant les dépôts sauvages ou les jets par les fenêtres, etc.) seront intégrés dans le plan d'actions. Ce dernier sera adopté par le Conseil Municipal et les partenaires de la démarche pour une durée minimale de trois ans et viendra fixer les engagements réciproques des signataires.

Une élaboration concertée des actions sera concrétisée par des ateliers de travail qui se tiendront à partir de septembre 2024 et rassembleront les habitants, la commune et les différents acteurs intervenant sur les quartiers concernés. L'objectif est de répondre à la fois aux besoins des habitants et aux capacités des différents gestionnaires afin d'améliorer le cadre de vie des Fresnois.es.